

## **CE du 28 avril 2014**

### **Marche de l'Entreprise :**

La Société a réalisé un très bon mois de mars, avec un CA market de 9,894 M€ pour finir l'exercice à environ 1 M€ de plus que l'an dernier (chiffre à confirmer à la publication des comptes fin mai)

Le CA est dû au report de CA de février, à des actions menées pour rattraper du CA (ventes importantes dans les filiales dont on ne connaît pas les marges appliquées sur ces ventes)

Le CA d'avril se présente quant à lui au plus bas (978 000 € au 15/04). Surprenant ces 2 CA : Une anticipation des ventes a-t-elle eu lieu sur mars ?

Malgré ce bon mois de mars, les objectifs fixés par l'équipe dirigeante sont bien minimes (CA budgété à 87 M€ pour un réalisé de 75 M€)

La charge de travail sera un peu élevée sur mai car les semaines sont courtes (dues aux ponts). Elle sera ensuite faible. La Direction attend le plan de production du 12 mai et le démarrage des nouveautés pour prévoir une demande de chômage partiel qui paraît inévitable. Le volume d'heures de travail sur l'exercice est de 78 000 H, soit – 18 000 H de moins que l'an dernier

La trésorerie reste tendue mais les fournisseurs sont payés à échéance normale. Les stocks de produits finis sont en augmentation sur Faverges à la mi- avril.

Expéditions : la faisabilité du transfert vers l'usine a été validée. Un groupe de travail doit chiffrer le coût de déplacement et de la nouvelle implantation dans le bâtiment méca. L'externalisation de ce service reste toujours à l'étude en parallèle.

### **Situation de l'emploi :**

Effectif à ce jour : 239 personnes, avec 2 embauches (1 en production et 1 en maintenance) et 9 départs à fin mars (5 retraites, 3 négociés et 1 décès)

Il reste 3 CDD dans l'entreprise et 0 intérimaires.

1 recrutement est en cours à la compta

**Horaire collectif de travail** : la Direction a revu sa note de service en ramenant la plage fixe du vendredi à 12 H au lieu de 12 H 30. Des précisions ont été rapportées : 45 min mini pour la pause déjeuner et le + ou – 1 H par semaine.

Elle ne revient pas sur la plage fixe pour la prise des pauses. Elle s'était pourtant engagée à laisser les pauses à discrétion aux salariés lors de la fin de conflit du 26 février. La demande du personnel des expéditions pour finir le vendredi à 16 H a été prise en compte. Les horaires concernent l'ensemble du personnel hormis les cadres qui conservent les modalités

d'horaires de l'accord de 2006 pourtant dénoncé. La Direction ne souhaite pas aller sur un accord sur le temps de travail. Une note d'informations suffit à ces yeux. Rien est défini concernant les heures supplémentaires, les horaires maxi par semaine... Le CE n'a pas émis son avis sur ce sujet.

Calendrier des ponts et fermeture d'été et d'hiver : les ponts pourront être récupérés jusqu'à fin décembre. Les modalités de récupération devront être fixées en accord avec sa hiérarchie. Le CE a voté pour à l'unanimité pour la fermeture du Centre Industriel et les modalités de récupération des ponts.

Jour de solidarité : Les Organisations Syndicales seront rencontrées pour définir les modalités de ce jour.

Plan de formation : Une fois de plus toutes les informations ne sont pas remises en temps et en heure. La Commission formation n'a pas été convoquée à ce CE.

Les orientations 2014-15 concernent la prévention des risques psychosociaux avec notamment la formation « my sommeil », l'optimisation de la démarche qualité par le développement de l'auto-contrôle et la pratique des langues étrangères.

Pour ceux ou celles qui souhaitent faire une formation, en référer à son supérieur.

Le CE n'a pas émis d'avis sur le plan de formation.

### **Produits** :

Catalogue 2014/15 : Un gros nettoyage a été fait sur les produits qui ne se vendaient pas ou peu aussi bien en négoce qu'en fabrication. L'étude sera faite également sur les boucles de ceintures et accessoires. Ne faudrait-il pas avoir moins de références pour engendrer plus de volume sur celles gardées et si possible fait en interne ?

### **Divers** :

La vacation de l'assistante sociale ne se fera qu'1/2 journée par semaine tous les 15 jours dû à la baisse des effectifs et selon la Direction, sa charge de travail serait faible. Nous n'en sommes pas convaincus....

Les mi-temps thérapeutiques sont également touchés par la suppression de la subrogation. Les personnes devront apporter le relevé d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale pour être remboursé par l'employeur.

Sur une demande de la CFDT, une note concernant les modalités de la subrogation devrait être remise à chaque salarié.

Restaurant d'entreprise : Le CE a demandé la gestion du restaurant et la restitution de la subvention des œuvres sociales dédiées à celui-ci. Il a créé un groupe de travail pour trouver une solution à sa fermeture fin juillet. De son côté la Direction cherche des solutions pour que les salariés ne se retrouvent pas sans rien au retour des vacances.

Domage que chacun travaille dans son coin....

**Prochain CE le 20 mai à 9 H**